



FEUILLE COMMUNALE N° 9 - décembre 2009

Le bourgmestre, le collège, le conseil communal et l'ensemble du personnel vous souhaitent de joyeuses fêtes de fin d'année et vous présentent leurs vœux les plus sincères de joie, santé et réussite pour l'année 2010.



VENTE DE BOIS DE CHAUFFAGE



La vente publique de bois de chauffage réservée aux habitants de l'entité aura lieu le **vendredi 11 décembre 2009** à partir de **17 h 30** à la salle des fêtes de Froidchapelle.

Les inscriptions débuteront à **17 h**. Le cahier des charges est disponible au secrétariat communal.

ATTENTION : Au bois d'Erpion, l'abattage des chênes étant en cours, la vente des portions d'affouage du bois d'Erpion aura lieu le **vendredi 15 janvier 2010** à partir de **17 h** au centre culturel de Boussu-lez-Walcourt.

COLLECTE D'AMIANTE-CIMENT

A partir de décembre 2009, vous pouvez apporter vos déchets d'amiante-ciment au parc à conteneur de Sivry-Rance. Cette collecte s'adresse exclusivement aux particuliers qui peuvent déposer ces déchets en vrac; un quota de 2 m³/an est autorisé par ménage.

L'utilisateur qui désire déposer ses déchets d'amiante-ciment doit se présenter au bureau du parc à conteneurs de Sivry-Rance. Celui-ci sera identifié et informé des consignes de sécurité, le non-respect d'une de ces consignes entraînera l'exclusion du parc à conteneurs.

L'amiante est strictement interdite de mise sur le marché depuis plusieurs années en raison des risques qu'elle présente pour la santé. Cependant, elle a été utilisée par le passé, et chacun peut s'y trouver confronté dans ou autour de sa maison. L'amiante-ciment peut se rencontrer sous différentes formes : recouvrements de toitures, bacs à fleurs, conduites d'eau...

Nous rappelons qu'il est dangereux de couper, casser, disquer...des éléments contenant ou pouvant contenir de l'amiante. En outre, lorsque vous manipulez ces déchets il est vivement conseillé de porter un masque respiratoire, des gants et de se laver soigneusement les mains après la manipulation.

BUREAUX FERMES

En raison des fêtes de Noël et de nouvel an, les bureaux de l'administration communale seront fermés le vendredi 25 décembre 2009, ainsi que les vendredi 1^{er} et lundi 4 janvier 2010. Nous serons à nouveau à votre service le mardi 5 janvier dès 8 h.

NOUVEAU A PARTIR DU 1^{er} JANVIER 2010 : COLLECTE EN PORTE-A-PORTE DES PAPIERS-CARTONS ET DES EMBALLAGES PMC

Depuis un certain temps déjà, votre commune vous offre la possibilité de trier vos déchets d'emballages ménagers en les déposant soit aux Recy-Points, soit au parc à conteneurs.

En collaboration avec votre Intercommunale Intersud et Fost Plus, la commune remplacera progressivement les Recy-Points à partir du 1^{er} janvier 2010 au profit de nouvelles collectes en porte-à-porte.

A dater de ce jour, les emballages PMC (bouteilles et flacons en Plastique, emballages Métalliques et Cartons à boissons) seront collectés toutes les 2 semaines via un sac bleu spécialement prévu à cet usage. Les papiers-cartons seront également collectés en porte-à-porte, toutes les 4 semaines.

Vous trouverez prochainement dans votre boîte aux lettres une enveloppe contenant les informations utiles concernant ces nouvelles collectes, un calendrier des collectes, 4 sacs bleus PMC ainsi qu'un bon pour un rouleau de sacs PMC gratuits à échanger auprès de votre administration communale. Soyez attentifs !



Grâce à ce nouveau système de collectes, il suffit de déposer vos déchets d'emballages devant chez vous, au rythme indiqué dans le calendrier. Déposez-les de préférence la veille au soir car certaines collectes débutent dès 6h00. Vous gagnez du temps, vous triez plus facilement et vous permettez comme par le passé à vos déchets d'être recyclés et de connaître une nouvelle vie.

Les premières collectes PMC auront lieu le mercredi 6 janvier et le mercredi 20 janvier.

Les premières collectes Papiers-Cartons auront lieu le mercredi 27 janvier.



La collecte du verre reste inchangée. Vous pouvez toujours déposer vos bouteilles et bocaux dans les bulles à verre, en veillant à bien séparer le verre incolore du verre coloré.

Les parcs à conteneurs restent bien évidemment accessibles pour déposer tous vos déchets recyclables et non recyclables (attention, pour le dépôt de vos PMC au parc à conteneurs, ils ne doivent pas être conditionnés dans les sacs bleus).

Nous comptons sur vous !

DECHETS SPECIAUX DES MENAGES - ACTION DE SENSIBILISATION

Le **samedi 12 décembre**, grande opération de sensibilisation aux déchets spéciaux des ménages.

Chaque ménage se présentant sur les parcs à conteneurs se verra offrir une lavette microfibres et une brochure sur les alternatives pour limiter la quantité et la nocivité de ce type de produits.

Détergents, détartrants, eau de Javel, ammoniaque, soude caustique, aérosols, peintures, dissolvants, vernis, colles, résines, antirouilles, décapants, diluants, détachants, piles, batteries, accumulateurs, huiles de vidange, antigel, pesticides, insecticides, engrais chimiques, encres, seringues, tubes néons et même ampoules économiques,.... !



Les Déchets Spéciaux des Ménages (DSM) sont dangereux par les effets néfastes qu'ils peuvent avoir sur la santé et sur l'environnement.

A court terme, ils peuvent être responsables d'irritations au niveau des yeux, de la peau, des voies respiratoires et causer des maux de tête.

Une exposition à plus long terme peut induire des troubles des systèmes endocrinien et nerveux, voire un risque de cancer.

Du point de vue environnemental, même de très petites quantités de substances chimiques suffisent pour contaminer des grands volumes d'eau, d'air ou de terre. Sans oublier que ces produits ont un coût non négligeable.

Des alternatives sont possibles pour limiter la quantité et la nocivité de ce type de produits !

Le samedi 12 décembre, INTERSUD, en collaboration avec les intercommunales wallonnes de gestion des déchets, organise pour la sixième année consécutive une action de prévention dans tous ses parcs à conteneurs. Il s'agit d'une grande opération de sensibilisation aux déchets spéciaux des ménages.

Chaque ménage se présentant sur les parcs à conteneurs gérés par INTERSUD se verra offrir 1 lavette microfibrés et une brochure sur les alternatives pour limiter la quantité et la nocivité de ce type de produits.

COLLECTE DE VIEUX PNEUS

Les vieux pneus entassés dans votre garage ou au fond de votre jardin vous "gonflent" ?

Du 16 novembre au 20 décembre, INTERSUD organise une collecte de pneus usagés sur les parcs à conteneurs.

Du 16 novembre au 20 décembre 2009, apportez vos pneus usagés dans les parcs à conteneurs de Chimay, Momignies, Sivry-Rance et Thuin. Un point de collecte supplémentaire est organisé au CET de Froichapelle (du lundi au vendredi, de 8 h à 16 h).

Quels pneus ?

Seuls les pneus de voiture de tourisme/4X4/camionnettes/moto/quad, avec ou sans jante, sont acceptés. **Attention** : seuls les pneus des particuliers sont repris et limités à 4 par famille. Sont interdits : les pneus de camions, d'engins de génie civil, d'engins agricoles, de vélos, de jouets, etc.

Que vont devenir ces pneus ?

Tous les pneus collectés seront valorisés : une partie d'entre eux sera rechapée pour être remise sur le marché et ainsi être réutilisée. L'autre partie sera soit recyclée par transformation en granulat ou en poudrette (structure granuleuse servant par exemple à la fabrication de matériaux isolants) soit valorisée thermiquement.

Cotisation RECYTYRE ?

Depuis le 1^{er} avril 2005, les déchets de pneus sont soumis à obligation de reprise. Concrètement, cela signifie que RECYTYRE, l'organisme responsable de cette obligation (pour compte des entreprises importatrices ou productrices de pneus), est chargé de collecter et traiter les pneus sur l'ensemble du territoire belge. Aussi, à l'achat de tout nouveau pneu, une cotisation environnementale de 2,40 € par pneu est réclamée en vue de la reprise et du traitement de celui-ci, une fois usé. Cela implique dès lors que depuis le 1^{er} avril 2005, votre revendeur automobile est dans l'obligation de reprendre vos vieux pneus à l'achat de neufs.

Pour un complément d'informations, contactez votre intercommunale de gestion des déchets ménagers, INTERSUD, au 071/59.12.02 ou via www.intersud.be.



40^e CAMPAGNE D'ILES DE PAIX - 15-16-17 JANVIER 2010

Si j'apprends à pêcher, je mangerai toute ma vie...

C'est devenu une tradition. Juste après les fêtes de fin d'année, la galette des rois à peine digérée, ce sera le temps des modules Iles de Paix !

A la mi-janvier, plusieurs dizaines de milliers de personnes occuperont les sas de supermarchés, les carrefours et les rues des villes, villages et hameaux. Ils participeront à une grande opération de solidarité à laquelle tous les Belges francophones seront conviés.

C'est une des forces d'Iles de Paix : tout le monde peut apporter sa part, poser un geste en faveur de populations défavorisées. L'engagement n'est pas qu'une question de pouvoir d'achat. Les plus jeunes, dont le portefeuille n'est forcément pas très garni, peuvent vendre des modules. Chacun peut contribuer.

La pochette de 4 modules (ou de 2 cartes) se vend 5 €. Otez-en les coûts de fabrication, et il reste 4,95 € pour les projets de l'association.

Cet argent ira au Burkina Faso, au Bénin, au Mali, en Equateur et au Pérou. Là-bas, des gens ont des idées pour améliorer leurs conditions de vie. Ils ont de l'énergie et de la volonté aussi. Il ne leur manque qu'un coup de pouce. Iles de Paix le leur apporte.

Les projets des gens, là-bas, sont multiples. Pour certains, c'est un barrage qui retiendra l'eau pendant toute l'année, leur permettant d'abreuver le bétail et d'irriguer des cultures. Pour d'autres, c'est une formation parce qu'on est maire d'une commune et que celles-ci, désormais, doivent gérer de nombreuses responsabilités. Pour d'autres encore, c'est l'édification d'une école. C'est aussi une fromagerie, un forage, une route qui ne s'éboule pas chaque fois qu'il pleut, apprendre à vacciner, à cultiver le riz, à gérer un fonds de microcrédit, etc.

Ces projets, sont les leurs ; ils s'y investissent complètement. C'est un gage de durabilité. Si je reçois un poisson, je mangerai un jour. Si j'apprends à pêcher, je mangerai toute ma vie.

Ils sont des centaines de milliers à vivre mieux, là-bas, parce qu'ils développent leur autonomie. Et parce qu'ici, des gens se sentent concernés.

Vous pouvez toujours vous porter volontaires pour un coup de main à cette grande action de solidarité. Vous pouvez aussi verser un don au CCP 000-0000049-49 (déduction fiscale dès 30 € par an).

Pour en savoir plus sur Iles de Paix ou rejoindre la campagne : www.ilesdepaix.org ou 085/23 02 54.

NOUVELLES DU P.C.S. (PLAN DE COHESION SOCIALE)

PERMANENCES ORGANISEES EN DECEMBRE 2009

à la caravane du n° 197 du parc résidentiel "Le Bosquet" :

Plan H.P. (habitat permanent) : le mardi 15 décembre de 8 h 30 à 11 h 30

ESEM (concertation dans le cadre du plan H.P.) : les mercredis 9, 16 et 30 décembre de 9 h à 12 h

A.M.O. OXYJEUNE : renseignements au 060/41 22 53

P.C.S. : le jeudi 10 décembre de 13 h à 16 h 30

Vie Féminine : le vendredi 11 décembre de 9 h 30 à 12 h



"L'ART POUR TOUS" EXPOSE...

Le cerce d'art "L'Art pour tous" de Barbençon expose, à l'école communale de Barbençon, des peintures, aquarelles, dessins et sculptures de John BLOMMAERT, Jacques DELENNE, Georges DUCARME, Josette IGOT, Noëlle LECUYER, Pierre ROUSSEAU et Patrick SOUTMANS. Invités : Chantal ISTASSE et François ZIELINSKI.

Le vernissage aura lieu le **samedi 19 décembre 2009** dès 11 h. L'exposition se tiendra du **19 au 30 décembre 2009** et sera ouverte de 15 h à 18 h (fermeture les 24 et 25 décembre).

APPEL PUBLIC (prolongation)

RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION CONSULTATIVE COMMUNALE D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE MOBILITE (CCATM)

Le Collège communal de Froidchapelle annonce le renouvellement de la Commission consultative communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité en exécution de l'article 7 du Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine.

Le présent avis qui est lancé le 24 novembre 2009 fait appel aux candidatures à la fonction de membre ou de suppléant de ladite commission. Il s'agit de la prolongation de l'appel public lancé le 22/09/2009, le nombre de membres requis n'ayant pas été atteint.

L'article 7 précité dispose, en son § 3, alinéa 4, que : "dans les deux mois de réponse à l'appel public, sur présentation d'un ou plusieurs membres du Conseil communal, le Conseil communal choisit les membres en respectant :

- une répartition géographique équilibrée;
- une représentation spécifique à la commune des intérêts sociaux, économiques, patrimoniaux, environnementaux et de mobilité;
- une représentation de la pyramide des âges spécifiques à la commune.

Tout fonctionnaire appelé à instruire ou à statuer sur des dossiers relatifs à la commune en matière d'aménagement du territoire, d'urbanisme et de patrimoine ne peut faire partie de ladite commission.

Sous peine d'irrecevabilité, les actes de candidatures doivent être adressés **par envoi recommandé** au collège communal (Place Albert Ier 38 - 6440 Froidchapelle) avant le **31 décembre 2009**. Ils doivent mentionner les nom, profession et domicile du candidat ainsi que les intérêts qu'il représente, soit à titre individuel, soit à titre de représentant d'une association. En ce cas, l'acte de candidature contiendra le mandat attribué par l'association à ce représentant.

Un formulaire-type est à votre disposition au service Urbanisme de l'Administration communale ou sur le site internet de la commune : www.froidchapelle.be.

VITRINE DU PAYS DE L'EAU D'HEURE

Fromages, bières, charcuterie de premier choix, escargots, alcools, chocolat, artisanat... la région regorge de produits dont la qualité et l'authenticité sont de plus en plus appréciées.

Ces produits sont l'expression d'une région et de ses habitants à travers leurs traditions et leur technicité. Pareils aux oeuvres d'art, ils sont issus de l'imagination et de l'intelligence de créateurs.

Bien plus qu'un magasin, la *Vitrine du Pays de l'Eau d'Heure* se veut un relais d'information efficace où chaque producteur est mis en valeur.

Partir à la découverte de cette qualité et de cette authenticité, goûter ces produits, les consommer, admirer l'artisanat, c'est aussi contribuer au maintien et au développement d'un tissu régional rural et dynamique.

Chaque week-end de décembre,
la Vitrine du Pays de l'Eau d'Heure vous propose de venir découvrir nos produits du terroir
via l'organisation de séances de dégustation
pendant les heures d'ouverture :
le samedi de 10 h à 18 h, le dimanche de 9 h à 12 h,
les mercredis 23 et 30 décembre de 10 h à 18 h
et les jeudis 24 et 31 décembre de 10 h à 16 h.



Pour tous renseignements : Etienne DECUYPER au 071/63 41 66 - chaussée de Beaumont 131 à Boussu-lez-Walcourt.

PROCES-VERBAL DE LA REUNION PCDN DU 19 NOVEMBRE 2009

- Conférence de Monsieur J.-P. HANOTIER : "Les légumes à redécouvrir", suivie de questions/réponses.
- Présentation de Monsieur Pascal PETIT de la Fondation rurale de Wallonie. Les P.C.D.N. sont depuis peu suivi par la F.R.W. Monsieur PETIT est en charge notamment des PCDN de la botte de Hainaut.
- Approbation du P.-V. de la réunion du 6 octobre 2009.
- Fascicule relatif aux fleurs de bords de route. Le rédactionnel et les photos seront envoyés à l'imprimeur la semaine du 23 novembre. Imprimé à 2.500 exemplaires, il sera distribué en toutes-boîtes en décembre 2009.
- Rappel des fiches-projets réalisées en 2008-2009 et détermination des projets 2010 :
 - Panneaux relatifs aux arbres remarquables réalisés en 2008. Attention : ceux-ci sont parfois mal placés; ils gâchent le paysage. On en referait quelques-uns en 2010.
 - Une distribution d'arbres a été réalisée via le P.C.D.N. en 2008. Une distribution de fruitiers via le P.C.D.N. aura lieu le 28 novembre 2009. La commune espère être reprise par la Région wallonne pour organiser, dans le cadre de la semaine de l'arbre, la distribution gratuite de plants en 2010.
 - En 2008, une distribution de kits de coccinelles a eu lieu lors de la distribution d'arbres.
 - Le concours de création du logo du P.C.D.N. réalisé en 2008 a permis aux écoles de l'entité de participer à une visite relative à l'environnement.
 - Cycle de conférences sur les comportements biologiques au jardin en 2009. Un nouveau cycle de conférences est à l'étude pour 2010.
 - Le G.A.L. de la Botte réalise une fiche-projet relative aux plantes invasives. Cette fiche est commune aux 4 entités de la Botte du Hainaut. Un inventaire a été réalisé et sera présenté par Thomas PUISSANT du G.A.L. lors de la prochaine réunion P.C.D.N. de 2010. Une formation de sensibilisation aux plantes invasives sera organisée pour les ouvriers communaux et du M.E.T. Une sensibilisation des citoyens sera réalisée en 2010 par le biais de la feuille communale.
 - Le projet de "reverdurisation" du cimetière de Froidchapelle est terminé. Cette action pourrait se poursuivre en 2010 pour les autres cimetières de l'entité. Ce sera sans doute plus difficile vu la petite taille des cimetières. A noter que cette fiche-projet devrait être reprise à titre d'exemple par la Région wallonne dans une future publication relative aux P.C.D.N.
 - La prime communale pour la plantation de haies indigènes ne connaît pas un grand succès. Une nouvelle publicité via la feuille communale de décembre devrait être réalisée. La prolongation de l'octroi de la prime communale est dès à présent prévue.
 - La création d'un verger traditionnel fera l'objet d'une fiche-projet en 2010. Un terrain communal situé à Boussu sera proposé au Collège communal pour accord. Il s'agit d'un terrain de 23 ares situé le long de la route des barrages. Un ancien chemin relie ce terrain à l'ancienne carrière de Boussu (aménagée en zone de délasserement). Ce chemin pourrait être réhabilité lors de l'édition 2010 de l'Opération "Rendez-vous sur les Sentiers". Ce chemin fait environ 380 mètres de longueur sur une largeur de 6 mètres. Une prime de la Région wallonne pourrait être sollicitée pour la plantation d'une haie. Une information sur la taille d'arbres pourrait être réalisée par Virelles-Nature en 2010 dans le verger de l'école du Crochet (ancien verger peu entretenu) et dans le nouveau verger de Boussu. Prévoir vers le 15-20 octobre 2010 le pressage des pommes du verger du Crochet.
 - Une fiche-projet visant les écoles est à l'étude. Le but est de faire participer tous les élèves de l'entité à une action/information dans leur environnement immédiat. Contact sera pris prochainement avec les enseignants.
 - Une fiche-projet relative aux batraciens pourrait être envisagée. Un tour des points d'eau de l'entité sera réalisé au printemps par une personne de Natagora et Thomas du G.A.L. La création de mares nouvelles attirerait les batraciens. Prévoir un aménagement d'une mare en forêt par exemple.
 - Opération combles et clochers. La commune pourrait signer la convention avec la Région Wallonne. Un recensement est à organiser.
 - Le 28 novembre est organisée la distribution gratuite de plants, dans le cadre de la semaine de l'arbre 2009, dans les communes de Momignies (château de Macon de 10 h à 12 h) et de Sivry-Rance (Espace Nature de la Botte du Hainaut à Sivry de 10 h à 13 h).
- Verre de l'amitié.

Prochaine réunion du P.C.D.N. le mercredi 17 février 2010 à 19 h à la salle du conseil de Froidchapelle.

PRIME COMMUNALE POUR LA PLANTATION DE HAIES - RAPPEL

En sa séance du 14 septembre 2009, le conseil communal a approuvé un règlement communal octroyant, aux résidents de l'entité de Froidchapelle, une prime pour la plantation de haies d'essences indigènes.

Ce règlement a été initié dans le cadre d'une des fiches-projets 2009 du Plan communal de Développement de la Nature.

Tant le règlement (publié dans notre précédente Feuille communale) que la fiche de demande, le règlement régional et la liste des espèces indigènes autorisées peuvent être téléchargés sur le site internet de la commune www.froidchapelle.be (rubrique "Nouveautés" ou "Cadre de Vie - Environnement - Primes").

La demande d'obtention de prime doit être adressé au Collège communal, accompagnée des informations suivantes :

- un plan simplifié localisant les plantations envisagées;
- l'adresse et le numéro de matrice cadastrale du lieu de plantation;
- le type de plantation envisagée (haie basse taillée, haie libre, haie haute taillée, bande boisée);
- la longueur envisagée, et la composition de la haie (nombre de plants de chaque espèce).

L'avis du service urbanisme/environnement sera requis avant d'être soumis à la décision du Collège communal. Sur base du dossier et de l'avis du service urbanisme/environnement, le Collège communal décide de l'octroi de la prime. Il peut préalablement demander un avis à un service extérieur compétent. Il peut également préalablement déplacer un agent communal ou un service extérieur compétent pour une visite de terrain. Les demandeurs sont avertis de la décision du collège par courrier.

Le montant de la prime est fixé comme suit : 2,50 € par mètre de haie ou de bande boisée avec un minimum de 30 mètres et un maximum de 99 mètres. Le montant de la prime ne pourra ainsi jamais dépasser 247,50 € par projet.

La demande de liquidation de la prime sera introduite auprès du collège communal au moyen du formulaire disponible sur internet ou au service Cadre de Vie accompagné d'une copie de la facture et des photos des plantations après travaux.

Tous renseignements peuvent être obtenus au 060/45 91 42 ou 43.

AGENDA

Jeudi 10 décembre à 14 h 30 à la salle des fêtes de Froidchapelle : goûter des 3 x 20 - cotisations - animation cougnous.

Samedi 12 et dimanche 13 décembre : marché artisanal aux lacs de l'Eau d'Heure

Dimanche 13 décembre à 10 h au centre culturel de Boussu : conférence horticole organisée par le cercle "Le Magnolia" sur le thème "Des laitues toute l'année"

Samedi 19 décembre : Erpion plante son sapin. Le vendredi 18, les volontaires commenceront le montage et sont invités à se rassembler à la salle vers 16 h. Le samedi matin, "planter" de sapin à l'école. Dès 18 h, bar à huîtres, omelettes diverses, assiettes froides et crêpes, le tout accompagné de vin blanc, rouge ou chaud, bières spéciales de Noël, chocolat chaud... Deux ambiances accessibles (pour les plus et moins jeunes). Prix très démocratiques. Contact : Benoît GEORGE au 0476/76 97 28.

Samedi 19 et dimanche 20 décembre : marché artisanal aux lacs de l'Eau d'Heure. Feu d'artifice sur les lacs le samedi 19 au soir.

Le dicton de décembre : Décembre trop beau, été dans l'eau.



Editeur responsable : Willy DECUIR - bourgmestre - place Albert Ier 38 - 6440 Froidchapelle

La présente feuille peut être consultée et téléchargée en couleurs sur notre site internet www.froidchapelle.be, dans les rubriques "Dernières nouveautés" et "Bulletin communal".

Le CPAS de FROIDCHAPELLE vous informe...

Permanences sociales : tous les lundis de 8 h 30 à 12 h, les mercredis et vendredis de 8 h 30 à 10 h 30.

Permanences allocations de chauffage : examen des demandes d'allocation de chauffage ("fonds mazout")

- à Boussu-lez-Walcourt (bibliothèque du centre culturel, Grand-Place 3) les mardis 22 décembre et 19 janvier de 9 h à 11 h 30;

- à Froidchapelle (salle du conseil du CPAS, rue de la Station 83) les mardis 22 décembre de 13 h 30 à 16 h, 29 décembre de 9 h à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h et 19 janvier de 13 h 30 à 16 h.

MESURES EN VIGUEUR DEPUIS LE 01/01/2009 :

1. Le fonds mazout fonctionne du 1^{er} janvier au 31 décembre (et plus du 1^{er} septembre au 30 avril).
2. Les demandes d'allocations de chauffage de la "catégorie 4" (revenus imposables du ménage entre 14.624,70 € à 26.000 €) **ne sont plus traitées par le CPAS**. Vous devriez recevoir un document à compléter avec une de vos factures d'électricité, et votre déclaration sera traitée par le SPF Economie ! Le plafond des revenus imposables du ménage à prendre en compte pour la 4^e catégorie passe de 23.705,66 € à 26.000 €.
3. Suppression du seuil d'intervention : un même montant de 0,14 €/litre est accordé pour les factures de mazout dont le prix au litre est inférieur à 0,93 €.
4. Allocation minimum de 210 € pour 1.500 litres.

Dans tous les cas, cette allocation est limitée à 1.500 litres par an et par ménage résidant dans le même logement. Votre demande doit être impérativement introduite au CPAS dans les 60 jours de la livraison.

Les nouvelles mesures au 01/01/2010 vous seront communiquées dans la Feuille communale de janvier.

Les **permanences juridiques** du CPAS de Froidchapelle continuent à être assurées, dans les locaux du CPAS, rue de la Station 83, par Maître Nadine SONNET, avocate du barreau de Charleroi.

Ce service est gratuit et accessible à tous pour des conseils en matière de baux, divorces, droits parentaux...

Pour une meilleure organisation, entre 13 h et 14 h, la permanence est réservée aux personnes ayant pris rendez-vous au préalable auprès de notre service social (060/51.01.20). Entre 14 h et 15 h, l'accès à la permanence sera libre. Les prochaines permanences se tiendront le **mercredis 30 décembre et 27 janvier de 13 h à 15 h**.

Permanences médiation de dettes : dans les locaux du CPAS. Permanences le premier mercredi de chaque mois (sauf en mai) entre 13 h et 16 h. **Prochaine permanence le mercredi 6 janvier 2010 de 13 h à 16 h**.

Participation à des activités culturelles

Si vous souhaitez participer à des activités culturelles (pièce de théâtre, concert, spectacle...) conventionnées "article 27" et que vous ne bénéficiez pas de revenus suffisants, vous pouvez vous adresser au service social du CPAS qui réalisera une enquête sociale pour une éventuelle intervention financière dans le coût de cette activité.

Guidance sociale énergétique : aide à la gestion et à la maîtrise des factures énergétiques, information sur la libéralisation du marché de l'électricité. Pour une meilleure organisation, la permanence sera réservée aux personnes ayant pris rendez-vous, au préalable, auprès de notre service social - rue de la Station 83 (060/51.01.21)

Fermeture de nos bureaux et permanences le vendredi 25 décembre 2009, le vendredi 1^{er} janvier 2010 et le lundi 4 janvier 2010.